

Charte des villes et communes suisses pour une alimentation durable

Etat : octobre 2023

Nous reconnaissons...

...que le secteur de l'agriculture et de l'alimentation génère environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des atteintes à l'environnement dans le monde tout au long de la chaîne de valeur ajoutée.

...la nécessité d'une politique intégrée pour répondre aux défis d'un système alimentaire durable dans les dimensions de la santé, du climat, de la biodiversité, des ressources naturelles, du bien-être animal, du social et de l'économie.

Nous soutenons...

...la Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie.

...la Stratégie suisse de nutrition.

...la Stratégie pour le développement durable 2030 de la Confédération; notamment l'objectif de faire avancer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse et à l'étranger.

...la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 de la Confédération.

...l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals).

...l'orientation du Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine (Milan Urban Food Policy Pact).

Par notre engagement dans le cadre des domaines d'action des villes et des communes, nous voulons apporter notre contribution à la réalisation des objectifs pour des systèmes alimentaires durables.

Dans ce contexte, nous agissons en concertation avec les politiques nationales et cantonales, aux côtés des actrices et acteurs du système agricole et alimentaire et diffusons ces principes au sein de notre population, des entreprises industrielles, des entreprises de services et des exploitations agricoles.

Nous coopérons avec les autres villes et communes signataires de la Charte, encourageons la mise en place du réseau ainsi que l'échange d'expériences et une présentation commune.

Nos objectifs principaux

1. Promotion d'une alimentation saine, équilibrée et durable de la population conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse et sur le modèle du Planetary Health Diet (valeur indicative: hausse d'au moins un tiers de sa part d'ici 2030*).
2. Réduction de l'empreinte climatique et environnementale par habitant·e dans le domaine alimentaire (valeur indicative: réduction d'au moins 25 % d'ici 2030 par rapport à 2020*).
3. Réduction du gaspillage alimentaire évitable par habitant·e (valeur indicative: réduction d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 2017*).
4. Achat de produits issus de la production régionale, saisonnière et durable ainsi que du commerce équitable (valeur indicative: part d'au moins 50 % du poids total rapporté aux labels recommandés**).

Nous visons les actions suivantes

- a) Les établissements de restauration qui sont exploités par les pouvoirs publics ou sur mandat de ces derniers s'appuient sur la Charte d'entreprise pour une restauration durable. Les villes et communes définissent à cet effet des valeurs cibles concrètes. Notamment,
 - a. ...elles proposent une offre attractive de plats équilibrés. Les produits végétaux y jouent le rôle principal.
 - b. ...elles mesurent régulièrement le gaspillage alimentaire.
 - c. ...elles définissent leurs propres objectifs adaptés aux besoins locaux en ce qui concerne le choix et la proportion des produits achetés issus d'une production responsable (p. ex. produits saisonniers de la région, avec un label recommandé, commerce équitable, sans transport par avion, etc.).
- b) Nous prenons des mesures afin de promouvoir une restauration durable dans les établissements privés. Nous travaillons à cet effet en étroite collaboration avec le secteur de la restauration.
- c) Nous assumons notre rôle en matière de communication et de sensibilisation et recourons pour ce faire à des coopérations avec des associations, le monde scientifique, la société civile ou des festivals ainsi qu'à nos propres canaux de communication afin d'ancrer l'alimentation durable dans la population.
- d) Nous investissons dans la formation à tous les niveaux dans le cadre des compétences communales. Nous soutenons à cet effet des initiatives appropriées de tiers (p. ex. institutions de formation).
- e) Nous utilisons nos surfaces (espaces verts, surfaces agricoles) pour promouvoir systématiquement les méthodes de culture écologiques et participons activement à la planification des possibilités de participation pour la population.
- f) Nous soutenons ou renforçons les chaînes de valeur ajoutée régionales en mettant l'accent sur l'établissement à long terme de modèles économiques bénéfiques pour tous.

- g) Nous mesurons l'efficacité des mesures prises (p. ex. au moyen d'analyses des paniers d'achat et de mesures du gaspillage alimentaire) tant dans les entreprises municipales de restauration que dans notre zone administrative. La coordination de ces activités fait l'objet d'une amélioration continue. Nous rendons compte des progrès réalisés tous les quatre ans.

Documentation de l'engagement commun

La marge de manœuvre des villes et les communes dans les champs d'action de la charte peut varier grandement. Les objectifs et les champs d'action servent de valeurs indicatives pour chaque ville et commune puisse définir des objectifs et des actions concrets adaptés à son propre contexte ou pour adapter ceux qui existent déjà.

Chaque ville ou commune signataire de la Charte s'engage à publier à titre d'information, dans les deux ans suivant la signature, une compilation de ses principaux objectifs et actions pour un système alimentaire durable. Ces objectifs et actions peuvent être adaptés en cas de besoin.

* La valeur indicative correspond aux objectifs de la Stratégie de développement durable 2030 de la Confédération.

** La valeur indicative correspond au niveau d'ambition «exemplaire» des recommandations de l'Office fédéral de l'environnement pour des marchés publics durables dans le domaine alimentaire (2020). Labels recommandés selon www.labelinfo.ch